



Communiqué – 4 mars 2015

Évènements de janvier 2015 : **Renforcer la Politique de la ville pour lutter contre les ségrégations sociales et urbaines**

Ce communiqué est l'occasion pour l'IRDSU de rendre hommage à Claude Dilain, sénateur de Seine-Saint-Denis, ancien maire de Clichy-sous-Bois et ancien président de l'association Ville & Banlieue.

Claude Dilain a toujours su garder la proximité avec les quartiers populaires tout en défendant au niveau national une Politique de la ville forte. Les travaux que nous avons pu mener avec lui ont toujours été éclairants et constructifs. A l'occasion de notre Journée Nationale de 2008, « Elus et professionnels, comment construire des projets de territoire durables, participatifs et solidaires ? », il insistait par exemple sur « la nécessité de donner aux politiques sociales urbaines l'ambition de « la ville pour tous ».

Il savait aussi être offensif quand il le fallait pour remettre les quartiers à l'agenda public et redonner du sens aux débats, dans un esprit de rassemblement des « élus de banlieue » qui dépassait les clivages partisans.

L'IRDSU salue la mémoire de cet élu engagé pour les habitants des quartiers populaires.

Nombre d'analyses à la suite des attentats de janvier 2015 ont braqué les projecteurs sur les habitants des quartiers populaires. De même, certains "experts" ont pointé "35 ans d'échecs de la Politique de la Ville".

A la veille du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, il nous paraît essentiel de rappeler :

- Que l'analyse des parcours des djihadistes ne permet absolument pas d'établir un lien univoque avec les quartiers populaires. De même, la radicalisation ne se produit pas qu'en prison ou sur internet.
- Que pointer l'échec de la Politique de la Ville révèle l'erreur d'analyse des phénomènes sociaux, en ne centrant le regard que sur les lieux de résidence des habitants et non sur les flux portant sur leurs parcours résidentiels, éducatifs ou sociaux. 35 années d'intervention dans les quartiers ont contribué au parcours positif de nombre d'habitants qui sont partis de ces territoires et ont été remplacés par d'autres en situation de fragilité. De fait, le revenu médian de ces territoires a donc peu évolué et les difficultés y restent massivement présentes.
- Que la Politique de la Ville ne représente que 0,12 % du budget de l'Etat et qu'elle n'a jamais eu vocation à se substituer aux politiques publiques. Les services publics de droit commun, par ailleurs de plus en plus défaillants, doivent réinvestir les territoires les plus fragiles (citoyenneté, emploi, éducation, logement, prévention, sécurité, transport, santé ...).

Aussi, “dire que la Politique de la Ville est en échec, c’est comme affirmer que l’hôpital aurait échoué dans l’éradication des maladies”.

Certes la prévention et la lutte contre le djihadisme sont absolument indispensables pour notre République mais **les enjeux de citoyenneté, d’emploi, d’éducation et de logement présentent d’autres défis pour lesquels la période actuelle paraît propice à mobiliser les ressources pour lutter contre la ségrégation sociale et territoriale.**

Dans ce sens, ces défis ne peuvent être véritablement relevés qu’à travers la mobilisation générale de tous. Citoyens et décideurs doivent se remettre en question pour affirmer ensemble des valeurs communes et les faire vivre concrètement.

Deux orientations nous semblent ainsi indissociables pour réussir :

1. Donner de la force à la réforme sur la Politique de la Ville ;
2. Réaffirmer la priorité d’intervention aux politiques de droit Commun.

1- Donner de la force à la réforme de la Politique de la ville

Il est tout d’abord indispensable **d’inscrire la réforme de la Politique de la Ville dans la durée**, de sortir du schéma de réaction à des événements (émeutes de 1981 ou de 2005 ...), aussi dramatiques soient-ils, et de **donner un caractère structurel pérenne à cette politique publique**. En effet, les changements de cap par à-coups ne permettent pas de poser sereinement le débat sur les nécessaires évolutions de nos politiques publiques.

Dans ce sens, **l’affirmation d’un “4ème pilier” aux Contrats de Ville (valeurs de la République et citoyenneté) relève du même schéma et renforce la stigmatisation des quartiers** alors que la promotion des valeurs républicaines est consubstantiellement inscrite dans les fondamentaux de la Politique de la Ville, et, au delà, concerne l’ensemble du pays et des citoyens.

Nous proposons d’inscrire les objectifs de citoyenneté, de mise en œuvre des valeurs de la République, dont la laïcité, d’égalité de traitement et de lutte contre les discriminations au cœur des Contrats de Ville 2015-2020 en cours de négociation ou d’élaborer un avenant pour ceux déjà signés.

Par ailleurs, **un rééquilibrage en faveur des moyens développés sur le champ social de la Politique de la Ville en comparaison au renouvellement urbain nous semble indispensable**. Les évaluations montrent que les efforts considérables qui ont été consentis sur la rénovation urbaine ne sont pas à même de répondre seuls aux difficultés sociales et économiques.

Ces drames doivent aussi rappeler que **des investissements massifs dans des politiques de citoyenneté et de mieux vivre ensemble, d’éducation, de développement économique et d’emploi** constituent des investissements d’avenir pour ces territoires et pour notre République.

Nous proposons de profiter de la dynamique de relance de la participation citoyenne dans les quartiers à travers les Conseils Citoyens pour déployer une vaste campagne de co-formation civique des habitants, élus et techniciens dans l’esprit de l’éducation populaire. Il est urgent de développer le pouvoir d’agir des habitants. Le drame de l’abstention dans les quartiers populaires, autre dysfonctionnement tragique de notre République, doit être endigué.

De même, **la sécurisation de l’intervention des acteurs associatifs dans ces territoires est indispensable . Elle doit passer par des conventions pluriannuelles d’objectifs de 3 ans et une augmentation de leurs moyens.**

Il s'agit en définitive **d'amener les différentes parties prenantes de la Politique de la Ville à tenir leurs engagements pour les nouveaux Contrats de Ville 2015-2020**. De ce point de vue, il est important d'affirmer l'obligation d'établir des conventions opérationnelles du Contrat de Ville territoriales et/ou thématiques entre les partenaires.

La construction **d'instruments de «géo-localisation» des politiques publiques de droit commun de l'Etat comme des collectivités locales** est importante. L'enjeu est de démontrer les inégalités de traitement entre communes et de piloter une allocation des ressources des politiques publiques à la fois plus équitable et mieux adaptée.

2- Réaffirmer la priorité d'intervention du droit commun

L'interpellation des politiques de droit commun doit pouvoir s'organiser à deux niveaux :

- Le premier est celui **d'un nécessaire ré-engagement massif des politiques publiques sur les territoires prioritaires. La réussite des Contrats de Ville ne sera effective que si toutes les politiques publiques sont réellement mobilisées**. Nous tenons à réaffirmer que c'est un point central de la réforme qui doit tendre à remettre l'action publique "dans le bon sens". La démarche entreprise pour l'école est positive en ce sens, elle doit pouvoir s'étendre dans tous les autres domaines : citoyenneté, emploi, éducation, logement, prévention, santé, sports, jeunesse, justice, etc.
- Le deuxième niveau concerne **le besoin d'un discours lisible, clair, puissant et mobilisateur en faveur du vivre ensemble en France**. Il est primordial de créer des espaces de débats sans peur du conflit démocratique sur les valeurs de la République, la laïcité, le vivre ensemble et les Droits de l'Homme. Il devient urgent de mettre davantage en avant les initiatives positives démontrant que le « mieux vivre ensemble » est possible.

Il devient par ailleurs fondamental **de ne pas repousser aux « calendes grecques » la mise en place d'une véritable péréquation financière et fiscale des territoires riches vers les territoires pauvres, urbains comme ruraux**.

Le délitement du vivre ensemble à notre époque tient aussi **au repli territorial des populations aux revenus les plus élevés**. La concentration de populations pauvres sur des territoires urbains et ruraux relégués ne constitue que la conséquence de cette situation. Dès lors, Il est impératif de construire massivement des logements sociaux sur les communes déficitaires, bien au-delà des obligations de la loi SRU, de simplifier la réglementation, d'aider financièrement les maires bâtisseurs et de lutter contre les discriminations d'accès au logement. De même, il convient de revoir les politiques d'attribution dans les quartiers les plus en difficultés et d'y assouplir la mise en place du Dalo droit au logement opposable.

Enfin et surtout, il nous apparaît plus que jamais primordial que la lutte contre les discriminations soit réaffirmée à l'échelle de l'ensemble des politiques publiques. Elle est inhérente à la défense des valeurs d'égalité et fraternité de notre République. Or, nous constatons que celle-ci est malheureusement la grande absente du débat post-attentats. **Tous les territoires doivent lutter contre les discriminations, sans quoi le pays continuera de "tourner en boucle" autour des problèmes qu'il traverse depuis déjà bien longtemps sans jamais y remédier**. Affirmer haut et fort la nécessité pour tous de défendre les valeurs de la République oblige à être implacable envers ceux qui discriminent.

Sans cela, nous craignons que l'explosion ne guette à nouveau en cas de nouvelle désillusion. Car ce sont bien la frustration, le sentiment d'injustice et le fait de ne pas trouver sa place au sein de la communauté nationale qui conduisent au désespoir un grand nombre de nos concitoyens des quartiers populaires.

Notre expérience du développement local démontre qu'une partie des solutions viendra des habitants eux-mêmes. Débattons, réfléchissons et agissons pour la démocratie, la république et le "vivre ensemble"!

POUR ALLER PLUS LOIN ET NOURRIR LE DÉBAT

- [« Contre l'exclusion, mobilisons les politiques publiques et les énergies dans les quartiers ! », un communiqué de Profession Banlieue](#)
 - [Thomas Kirszbaum : « On érige entre «eux» et «nous» le mur qu'on cherche à abattre » sur LaGazette.fr](#)
 - [Renaud Esptein : « Aborder la ségrégation à partir des quartiers populaires, c'est prendre le problème à l'envers » sur LeMonde.fr](#)
 - [« Démunis », les professionnels souhaitent « redonner du sens » à la politique de la ville sur LaGazette.fr](#)
-

INTER-RESEAUX DES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

L'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain réunit depuis 1997 des professionnels engagés pour le développement des quartiers et des villes de la Politique de la Ville.

À travers une quinzaine de réseaux locaux, des instances nationales, des groupes de travail et des plateformes partenariales, ils structurent des échanges, font valoir leur expertise pour promouvoir des projets de territoire durables participatifs et solidaires, défendre l'ingénierie et les métiers du développement territorial et peser dans le débat public.

Aujourd'hui, l'IRDSU, c'est :

- 600 professionnels impliqués
- + de 4 000 professionnels touchés 14 réseaux locaux
- 60 professionnels au Conseil d'Administration, 11 au Bureau
- des rencontres locales et nationales
- des groupes de travail : Métiers et ingénierie du développement territorial ; Égalité de traitement, prévention et lutte contre les discriminations ; Europe et projets intégrés ...
- des plateformes partenariales : Carrefour des métiers du développement territorial; Collectif Pouvoir d'Agir; Séminaire pour la Promotion de l'Intervention Sociale Communautaire; "En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir" ..
- des outils d'échange et de partage de ressources, dont un site internet (15 à 20 000 visites par mois)

Contacts :

- **Sylvie REBIERE-POUYADE** - Présidente de l'IRDSU – Présidente du réseau DSU Aquitaine – Directrice du GIP DSU de l'Agglomération Bayonnaise – s.rebiere-pouyade@cvab.fr

- **Etienne VARAUT** – Vice-président de l'IRDSU – Vice-président du réseau DSU Ile-de-France – Membre du Collectif Pouvoir d'Agir - Chef de projet en Seine-Saint-Denis – contrat.ville@ville-bobigny.fr

- **Florent WAEGHEMAEKER** – Membre du Bureau de l'IRDSU – Président du Réseau Midi-Pyrénées des professionnels du DSU – Chef de projet à Toulouse - Florent.WAEGHEMAEKER@mairie-toulouse.fr

- **Christophe HOLLAENDER** – Membre du CA de l'IRDSU – Président du réseau Ile-de-France des professionnels du DSU – Chef de projet à Paris - Christophe.Hollaender@paris.fr

- **Marc VALETTE / Benoît BOISSIERE** – Chargés de développement de l'IRDSU – 02 40 89 10 18 – contact@irdsu.net

www.irdsu.net